

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 09/03/ 2021

Affiché du 15/03/2021 au 14/04/2021

L'an deux mil vingt et un le neuf mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel ICART, maire.

Date de la convocation : le 3 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Etaient présents : Michel ICART, maire – Olivier FERNANDEZ, adjoint – François GUILHEM, adjoint – Claude HARTZ-PEYRAT, adjointe (arrivé au point 2) – Emilie PIFFERO – Nadine ESTAQUE – Pierre SUTRA – Delphine CARTA – Emmanuelle SARRAMALHO – Laure GERARD.

Absent ayant donné procuration : /

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE

**Michel ICART ouvre la séance à 18 heures 30.**

Monsieur le Maire demande en début de séance au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour de la séance un point supplémentaire :

- Au point N° 10 : Rajouter : Rachat par la commune d'une concession au cimetière de Saint-Pierre
- Appel d'offres pour DECI/voirie devient le point n°11
- Les questions diverses deviennent le point n° 12

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**1) Approbation des comptes rendu des conseils municipaux précédent**

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2020 à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**2) Approbation du compte de Gestion 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures.

Le compte de gestion de la commune est approuvé à l'unanimité des votants

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**3) Vote du compte Administratif 2020**

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le maire,

Monsieur le maire, sorti, n'a pas pris part au vote,

Monsieur Olivier FERNANDEZ élu président de l'assemblée, donne acte de la présentation du compte administratif,

Le compte administratif est approuvé.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

#### **4) Affectation du Résultat**

Monsieur le Maire, suite aux résultats de l'exercice 2020, propose d'affecter la somme 40 352.81 € en réserve à la section d'investissement au compte 1068.

Cette somme sera reprise au budget primitif 2021.

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

#### **5) Forêt communale :**

##### **➤ Programme d'actions 2021 sur la route forestière de la Calamane.**

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de l'ONF concernant la réalisation de travaux d'infrastructure à réaliser en forêt communale de SOULAN en 2021 dans le cadre du programme annuel de ses obligations réglementaires de gestionnaire des forêts bénéficiant du régime forestier. Le coût est estimé pour la commune de Soulan à partir du chiffrage ONF à 4 971.00 euros hors taxes soit 30 % du coût total des travaux prévus (ONF 60% et ALEU 10%). La maîtrise d'ouvrage sera réalisée par la commune de Soulan.

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

##### **➤ Programme d'actions 2021 sur la route forestière de la Fajolle et de la Calamane (investissements).**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de l'ONF concernant la réalisation de travaux d'infrastructure à réaliser en forêt communale de SOULAN en 2021 sur la route forestière de la Fajolle et de la Calamane (investissement). Le coût de ces travaux est estimé par l'ONF à 6 630.00 euros hors taxes.

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

##### **➤ Règlementation de la circulation en forêt communale**

Pour l'instant, il a été décidé de n'apporter aucune modification à la réglementation existante concernant les autorisations de circulation en forêt communale.

##### **➤ Contributions financières liées à l'utilisation de voies pour le transport de bois**

La commune va réfléchir à la possibilité de mettre en place une contribution financière pour l'exploitation du bois qui utilise nos voies pour le transport.

#### **6) Ventes de parcelles**

Monsieur le Maire demande au conseil l'accord pour la vente à Mr Loïc SENTENAC des parcelles F 193, F 42, pour un prix forfaitaire de 3 000 €. Ces parcelles appartenant à la commune depuis l'incorporation des biens vacants et sans maître sont situées à Dougnac. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire demande au conseil l'accord pour la vente à Mr et Mme Jean-Claude MIALHE de la parcelle E 389, pour un prix forfaitaire de 5 000 €. Cette parcelle appartenant à la commune depuis l'incorporation des biens vacants et sans maître est située à Galas. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire demande au conseil l'accord pour la vente à Mr et Mme PORDIE Laurent des parcelles D 1446, D 1447, pour un prix forfaitaire de 300 €. Ces parcelles appartenant à la commune depuis l'incorporation des biens vacants et sans maître sont situées au Brus. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

#### **7) Demande d'intervention du service archives du CDG09**

Ce service est destiné à accompagner les collectivités territoriales partenaires dans la gestion de leurs archives en leur proposant les prestations de service pour 250 € la journée d'intervention. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à faire appel à ce service afin de mettre à jour annuellement les archives de la commune.

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**8) Désignations de délégués au SMDEA / SDE 09 / Commission AO suite à la démission de Monsieur Bernard BRUNEL**

**➤ Délégué SMDEA**

Pierre SUTRA est désigné en qualité de délégué titulaire représentant la commune au sein du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège).

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**➤ Délégué SDE 09**

Laure GERARD est désignée en qualité de délégué suppléant pour siéger au SDE09 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège) au nom de la commune.

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**➤ Délégué Commission AO**

Delphine CARTA est désignée en qualité de délégué suppléant pour siéger au sein de la commission d'Appel d'Offres de la commune.

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**9) Informatisation : Télétransmission des documents : convention avec la Préfecture**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

M. le maire présente ce projet qui permet d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité et demande au conseil l'autorisation de signer avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**10) Rachat par la commune d'une concession au cimetière de Saint-Pierre**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame Lydie SENTENAC a accepté de renoncer à tous ses droits sur la concession n° 310, plan n° 224.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter cette proposition qui permettra un accès direct à la concession n° 220. Compte tenu du prix payé initialement, aucune somme ne sera remboursée.

Vote = Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**11) Appel d'offres pour DECI / voirie**

Le montant des travaux étant inférieur à 100 000 € par projet, un appel d'offres simplifié sera lancé dès que possible.

**12) Questions diverses**

- Venue sur la commune de Mr le Sous-préfet avec visite de la ferme des BRUS de Parès.
- Modification du PLU : concernant le projet « PLR » Parc Résidentiel de loisirs, ce dossier avance bien, l'enquête publique devrait avoir lieu prochainement. Le commissaire enquêteur a été nommé.
- Dossier DPU, nous sommes en attente du retour des mémoires. Prochaine étape la saisie du juge d'expropriation pour les dossiers non réglés.
- Point sur les travaux : le bouchage des trous sur la route d'Ardichen est fait, de même qu'un busage de fossé en bordure de la RD217 côté Boussan.
- La Communauté de Communes devrait effectuer le passage de l'épaveuse sur la piste forestière de la Calamane.
- Campagne de vaccination : en partenariat avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées un questionnaire a été envoyé par voie postale aux personnes de plus de 75 ans susceptibles de se faire vacciner. Ce questionnaire est à retourner en Mairie pour ceux qui souhaitent le faire. Ils seront ensuite contactés par l'ARS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE